

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

N^o

131/78

Bruxelles, 19

A

OBJET :

ANNEXE

Expédié le

NOTES :

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d
qui l'objet de

C ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition,
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Veuillez agréer, M, l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Bruxelles 15 Mai 05.



10

W

Monsieur le Secrétaire
des Beaux-arts

Je prends la liberté de
soumettre à l'approbation de la
Commission des Beaux-arts, un
tableau de Gyprel représentant
l'hymen de Bacchus et
d'Ariane

Je désire vendre ce tableau,
et serais très reconnaissant aux
membres de la Commission

Informé
de la décision de la C.
le 16/5

Si elle voulait me
l'acheter pour le prix de
12.000 fr.

Je suis en ce moment
à l'hôtel Bellevue, Bruxelles
et mon domicile en France
est 10 rue de Serp, Paris

M^r Grémieu

Je reconnais avoir repris possession de
l'ouvrage soumis à l'examen de la Commission
directrice des musées royaux de peinture sculpture
de Belgique et faisant l'objet de sa
communication le 18 Mai 1908

Bruxelles M. Grémier
à Paris 10 rue de Séze.